

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL : **Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN**

president.asrs@gmail.com

Site Internet : <https://www.société.com/société:ass-syndicale-de-rimberlieu-sud>

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 27 juin 2020**

L'assemblée s'est tenue ce jour à 14 h 30 à la salle multifonctions de VILLERS SUR COUDUN, rue des Jardins.

Préambule

Pour rappel, la tenue de cette assemblée se substitue à celle du 14 mars 2020 reportée à ce jour en raison des interdictions dues au Covid 19. Une nouvelle convocation en date du 12 juin a donc été adressée, à cet effet, aux colotis sans modification de l'ordre du jour.

Afin de respecter les mesures sanitaires, les organisateurs disposaient d'un appareil de distribution de gel hydroalcoolique dans l'entrée et d'autres flacons ont été mis à disposition de tous. Les chaises chargées de recevoir le public ont été séparées de plus d'un mètre. La salle a été aérée durant toute la réunion par l'ouverture des portes et portes-fenêtres la garnissant. Chaque participant était muni de son masque et de son propre stylo. Les micros ont été nettoyés après chaque intervention.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Mot du Président et rapport financier.
3. 1^{ère} Résolution : Approbation des comptes de l'année 2019.
4. 2^{ème} Résolution : Quitus aux membres du Bureau.
5. 3^{ème} Résolution : affectation du résultat
6. 4^{ème} Résolution : Présentation du budget 2020.
7. 5^{ème} Résolution : fixation de la cotisation 2020.
8. 6^{ème} Résolution : Election de nouveaux membres.
9. 7^{ème} Résolution : Validation du projet N° 1 : Fontaine place du château.
10. 8^{ème} Résolution : Validation du projet N° 2 : Étangs voie Offémont et club des sports
11. 9^{ème} Résolution : Validation du projet N° 3 : Aire de jeux
12. 10^{ème} Résolution : Validation du projet N° 4 : Panneaux historiques
13. 11^{ème} Résolution : Validation du projet N° 5 : Matériel d'agrément au sein du domaine.
14. Questions diverses.

Il est officiellement comptabilisé 130 présents ou représentés se décomposant ainsi : 54 colotis présents et 76 pouvoirs. Le quorum de 87 étant dépassé, l'Assemblée générale peut se tenir.

Monsieur Bruno Vanlangendonck est nommé secrétaire de séance.

1 Nomination de 2 scrutateurs

Messieurs DESNOES et HUSS se portent volontaires pour assumer cette mission.

2 Mot du Président et rapport financier

a) Mot du président

Bruno Vanlangendonck, Vice-président, a repris le « mot du président », remerciant les participants présents à l'assemblée, les nouveaux arrivants sur le domaine et soulignant que le confinement avait permis de constater, si cela était nécessaire, qu'il faisait bon vivre à Rimberlieu. Il a ensuite rappelé que les 5 projets soumis à l'approbation de l'AG étaient issus de la réunion du 4 juillet 2019 animée par Nathalie Lavallée et Johann Rouchaussée et à laquelle avait répondu une trentaine de propriétaires.

Il a été rappelé les déboisements excessifs, le non-respect de la vitesse des véhicules au sein du domaine ainsi que celui des horaires autorisés pour l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique.

Sur ce dernier point, ces appareils ne sont permis qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Il a été réprécisé le danger présenté par les véhicules et cyclistes qui circulent en sens inverse.

Il a été également été rappelé que l'allée cavalière était **un passage privé** comme indiqué par panneau et qu'elle était réservée aux chevaux, promeneurs à pied ou à vélo. Lieu paisible par destination, elle n'avait pas vocation à être transformée en un endroit de rassemblement sportif ou autre manifestation bruyante.

Enfin, le bureau a décidé de procéder à l'enlèvement des 10 € réclamés en sus de la cotisation annuelle à ceux qui, à l'origine, n'avaient pas participé au fonds de roulement.

Isabelle Noël remercie les colotis qui ont, malgré la non tenue de l'AG prévue le 14 mars, réglé la cotisation annuelle.

b) Rapport financier

Monsieur Rattier a dressé le rapport à l'Assemblée sur la base des documents comptables annexés à la convocation du 24 février 2020. Le solde 2019 est positif de 208 € hors opération exceptionnelle résultant de la vente de la maison du garde.

Monsieur Huss a demandé si l'association Rimberlieu extension Nord était à jour dans le paiement de sa quote-part. Monsieur Rattier lui a répondu affirmativement.

3. Approbation des comptes 2019

1^{ère} Résolution : vote sur l'approbation des comptes.

Nombre de votants 130
Vote contre : 0
Abstention : 4
Pour : 126

L'assemblée déclare et ratifie les opérations traduites par les comptes 2019.

4. Quitus aux membres du bureau

2^{ème} Résolution : quitus aux Membres du bureau

Nombre de votants 130
Vote contre : 0
Abstention : 4
Pour : 126

L'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du bureau pour l'accomplissement de leur tâche au cours de l'exercice 2019.

5. Affectation du bénéfice net comptable 2019

3^{ème} Résolution : affectation du bénéfice net comptable 2019 au crédit du compte réserves.

Nombre de votants 130
Vote contre : 2
Abstention : 3
Pour : 125

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'année 2019, soit 79.420,53 € au crédit du compte de réserves.

6. Approbation du Budget 2020

4^{ème} Résolution concernant l'approbation du budget 2020

Le budget présenté est d'un montant de 63.170 €

Nombre de votants : 130
Vote contre : 1
Abstention : 1
Pour : 128

Le budget de 2020 de 63.170 € est adopté.

7. Fixation de la cotisation annuelle

5^{ème} Résolution : montant de la cotisation annuelle 2020.

La cotisation annuelle 2020 proposée de 230 €* par lot est soumise au vote.

Nombre de votants : 130
Abstention : 2
Contre : 1

La cotisation annuelle 2020 est fixée à 230 € par lot.

Elle est exigible avant le 30 du mois qui suit son appel, soit le 30 AOUT 2020 au plus tard.

***Les colotis qui adresseront le règlement de la cotisation pour le 30 août, dernier délai, bénéficieront d'une remise de 10 € qu'ils pourront déduire de leur versement soit : 220 €.**

8. Election de nouveaux membres

6^{ème} Résolution

3 propriétaires ont présenté leur candidature par mail :

- Monsieur SIMLER
- Madame LENNE
- Monsieur LANCERY.

Monsieur SIMLER s'est présenté à l'assemblée et a fait part de sa motivation.

Nombre de votants : 130
Vote contre : 0
Abstention : 6
Pour 124

Monsieur SIMLER est élu membre du bureau

Madame LENNE n'est pas présente à l'assemblée. Aucun texte n'interdit l'élection d'un candidat absent lors de l'AG. Néanmoins, il est rappelé que l'an dernier l'AG avait rejeté la candidature de Monsieur SIMLER en raison de son absence.

Nombre de votants : 130
Vote contre : 32
Abstention : 6
Pour : 92

Madame LENNE est élue membre du bureau.

Monsieur LANCERY s'est présenté à l'assemblée et a fait part de sa motivation.

Nombre de votants : 130
Vote contre : 0
Abstention : 2
Pour : 128

Monsieur LANCERY est élu membre du bureau.

Avant les votes relatifs aux différents projets soumis, il est rappelé que le scrutin s'effectuera projet par projet. Celui (ou ceux) qui n'obtiendra pas la majorité sera rejeté. Il est indiqué que le montant global des 5 projets est couvert financièrement.

9. Projet n°1 : fontaine place du château

7^{ème} Résolution

Après présentation par Isabelle Noël de ce projet sur la base d'un devis de 2300 € et après en avoir débattu, il résulte du vote :

Nombre de votants : 130

Vote contre : 14

Abstention : 3

Pour : 113

Le projet relatif à la fontaine de la place du château est adopté à la majorité.

10. Projet n°2 : Étangs voie Offémont et club des sports

8^{ème} Résolution

Johann Rouchaussée a assuré la présentation du projet avec Isabelle Noël sur la base des devis effectués par les deux paysagistes qui travaillent au sein du domaine : l'entreprise Lenté pour 17.300 € et l'entreprise Cédric paysage pour 20.400 €. Un propriétaire a suggéré une consultation de l'ONF. Il lui a été précisé que le bureau avait consulté cet organisme pour l'allée cavalière mais n'avait pas donné suite tant le devis établi était onéreux. Des discussions se sont engagées sur le curage des étangs qui s'avère inenvisageable en raison du coût très élevé d'une telle opération et du contenu supposé des étangs. A la suite d'un long débat, l'assemblée est passée au vote duquel il résulte :

Nombre de votants 130

Vote contre : 10

Abstention : 4

L'assemblée donne son accord pour la mise en œuvre des projets concernant les 2 étangs tels que présentés. Elle donne pouvoir au bureau de l'ASRS pour faire lui-même le choix du paysagiste qui assurera la réalisation du projet.

11. Projet de création d'une aire de jeux pour enfants

9^{ème} Résolution

Julie Jung qui a initié ce projet durant l'année en a assuré la présentation avant que ne s'ouvre le débat. Après avoir entendu les dires de chacun : opposants et partisans, l'assemblée a procédé au vote dont il résulte :

Nombre de votants : 130

Vote contre : 89

Abstention : 0

Pour : 51

En conséquence, l'assemblée rejette le projet présenté et ne donne pas l'autorisation au bureau de l'ASRS de poursuivre les discussions avec la mairie sur ce sujet.

A cet instant la parole a été donnée à Monsieur Xavier Cannesson, président du club des sports et invité à assister à la présente AG par la présidente et le vice-président du bureau. Il expose que ce projet est intéressant et qu'il serait sans doute souhaitable de s'orienter vers d'autres pistes pour sa conception et qu'il serait nécessaire que les deux entités puissent en discuter. Le bureau le remercie et prend acte de son désir de nous rencontrer sur ce sujet.

12. Projet 4 : panneaux « historiques »

9^{ème} Résolution

Un projet d'un montant de 9 à 10.000 € de mise en place de panneaux retraçant l'histoire du domaine a été élaboré par Nathalie Lavallée et présenté par ses soins à l'assemblée. Après débat concernant les avantages et les inconvénients, il a été passé au vote :

Nombre de votants : 130

Vote contre : 42

Abstention : 7

Pour : 81

En conséquence, l'assemblée donne pouvoir au bureau de l'ASRS de mettre en œuvre la réalisation de ce parcours historique.

13. Projet 5 : Matériel d'agrément au sein du domaine

10^{ème} Résolution

Ce projet vise à équiper le domaine de 5 poubelles, 6 bancs et de 3 tables de pique-nique pour un montant entre 7.000 et 16.000 € sans pose. Après présentation du projet et nouveau débat, il résulte du vote qui s'en est suivi :

Nombre de votants : 130

Vote contre : 82

Abstention : 0

Pour : 48

En conséquence, l'assemblée rejette le projet tel que présenté. Toutefois, elle autorise la pose de bancs si nécessaire mais se refuse à l'installation de tables de pique-nique.

14. Questions diverses

Une question a été posée relative au déboisement et à la palissade d'une maison en cours de construction dont l'arrière est en limite séparative avec l'allée cavalière. Lors de la dernière réunion de bureau du 9 juin, un membre avait été chargé de prendre attache avec le propriétaire pour connaître ses intentions. Malgré plusieurs appels, il n'a pu y avoir contact avec l'intéressé. La compagne du propriétaire a répondu directement à l'assemblée.

15. Intervention de Monsieur le Maire de Villers sur Coudun

Invité par le bureau, Monsieur Antoine BARBET, fraîchement élu maire de notre commune nous a fait le plaisir d'assister à notre Assemblée Générale. Il s'est ensuite présenté aux participants et a donné les premières orientations de son mandat avant de répondre à quelques questions.

L'assemblée générale a été close à 17 heures 45.

Le rapporteur de séance : Bruno Vanlangendonck

La Présidente : Isabelle Noël

Les scrutateurs :

Monsieur John HUSS

Monsieur Gérard DESNOES

